

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

RESERVATION

Toute demande de location implique la connaissance de la description des objets loués et du tarif, ainsi que l'acceptation du règlement intérieur du camping et des conditions générales de location. Chaque location est personnelle, elle ne peut être rétrocédée. La demande de réservation ci-jointe doit être dûment remplie et signée, et être accompagnée de l'acompte et des frais de dossier. Le solde du séjour sera à régler 30 jours avant.

ARRIVEE

Tout retard de paiement sera considéré comme une annulation de votre part. La réservation vous sera confirmée par retour du courrier après acceptation par la direction. En réservant sur notre camping, vous prenez l'engagement de respecter les dates du séjour et de paiement. La décision définitive de l'acceptation et de l'attribution de la location dépendent uniquement du camping la Venise du Bocage qui n'a pas à fournir de raison.

En cas d'annulation, il vous sera retenu les frais de dossier et, à titre d'indemnités de rupture:

Si vous annulez plus de 30 jours avant la date prévue d'arrivée: 30% du coût intégral du séjour

Si vous annulez moins de 31 jours avant la date prévue d'arrivée ou ne vous présentez pas à cette date: coût intégral du séjour

ASSURANCE ANNULATION (OPTION)

Vous pouvez assurer l'annulation de votre séjour avant votre arrivée, en cas de retard ou en cas d'interruption moyennant une redevance de 25 €. Conditions générales à votre disposition sur simple demande au camping.

ARRIVEE RETARDEE/DEPART ANTICIPE

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé. Une arrivée tardive et non prévenue pourra être considérée comme une annulation après 24h de retard.

ANIMAUX

Les animaux (chiens, chats,) sont interdits dans les locations. Un seul animal domestique de petite taille (- de 10kg) sera accepté en camping, sur demande lors de la réservation, après acceptation par la direction et sur présentation du carnet de vaccination. L'animal devra être tenu en laisse, propre (les besoins à l'extérieur du camping, sinon obligation de ramasser les excréments), calme et non-agressif sous peine d'expulsion immédiate. Il ne devra jamais être laissé seul sur l'emplacement. Les chiens de 1ere catégorie, d'attaque (pitbull) et de 2ème catégorie « de garde et défense » (rottweiler...) sont interdits sur le camping. Tout animal entraînera un supplément journalier.

GROUPE ET MINEURS

Il ne sera admis aucun groupe ni aucun mineur non accompagné d'un parent.

VISITEURS

Les visiteurs sont autorisés, sous la responsabilité de leurs hôtes, après avoir signalé leur présence à la réception et avoir acquitté, si nécessaire, la redevance prévue à cet effet. Dans tous les cas, ils n'auront pas accès à la piscine et ne peuvent pénétrer avec un animal et un véhicule, et doivent quitter le camping avant 22h.

PERSONNES SUPPLEMENTAIRES

Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance en plus ou en moins doit être signalée à l'arrivée. En cas de déclaration inexacte du preneur, le présent contrat pourra être résilié de plein droit et les sommes versées resteront acquises au camping.

PISCINE

Les baigneurs seront munis exclusivement de maillots de bain et devront suivre les instructions du panneau officiel d'hygiène et de sécurité

RESPONSABILITE CIVILE

La responsabilité civile des locataires doit être couverte par une assurance responsabilité civile (assurance privée). Au-delà de sa responsabilité légale, le camping ne pourra être tenu responsable de vol, pertes et dommages subis.

REGLEMENT INTERIEUR

Il est à votre disposition sur simple demande et affiché à l'accueil. En cas de non-respect, la direction pourra faire appel aux forces de l'ordre et vous expulser. Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le tribunal d'instance de la Roche sur Yon, seul compétent en cas de litige.

VEHICULE

Un seul véhicule par emplacement. La circulation est interdite dans le camping entre 22h et 7h. En journée, la vitesse maximum est de 10km/h sur le camping.

CONDITIONS SPECIFIQUES EMPLACEMENT DE CAMPING

La réservation devient effective lorsque vous aurez fait parvenir le règlement de l'acompte de 30% du séjour ainsi que les frais de dossier pour la semaine ou pour la nuit. Le solde sera à régler 30 jours avant votre arrivée.

Arrivées à partir de 14h, départ avant 12h. Passé ce délai il sera compté une nuit supplémentaire.

Réservation obligatoire pour les séjours de 7 jours et plus.

Par précaution pour les emplacements se munir d'une rallonge électrique.

CONDITIONS SPECIFIQUES DU LOCATIF

La réservation devient effective lorsque vous aurez fait parvenir le règlement de l'acompte de 30% du séjour ainsi que les frais de dossier pour la semaine ou pour la nuit. Le solde sera à régler 30 jours avant votre arrivée.

ARRIVEES-DEPART

Séjour à la semaine: arrivée le samedi à partir de 16h, départ le samedi avant 10h. Séjour Week-end: Arrivée 12h départ 12h maximum. Le nombre de participant est indiqué avec le descriptif de chaque locatif. Une tente supplémentaire pourra être tolérée, après accord de la direction, si le nombre d'occupants ne dépasse pas celui indiqué sur le descriptif du locatif. A votre arrivée, nous vous demanderons 3 cautions à régler par chèque soit:

- .. 300 € pour couvrir les éventuels dégâts à l'extérieur ou à l'intérieur (ce dépôt de garantie ne constitue pas une limite de responsabilité, il vous appartient de vérifier si votre contrat d'assurance prévoit l'extension « Villégiature » et dans le cas contraire vous devez réclamer à votre compagnie d'assurance une extension de garantie ou souscrire un contrat particulier).
- .. 60 € en cas de ménage non fait ou pas correctement fait le jour du départ (heure de ménage 60€)
- .. 30 € pour le badge barrière qui devra être remis à l'accueil en bon état de fonctionnement avant votre départ et notamment avant votre sortie définitive.

Il sera fait 3 inventaires, le premier sera effectué avant votre arrivée, par le camping, le second par vous-même, à votre arrivée, le troisième par le camping après votre départ. Les cautions seront restituées après un strict état des lieux, et déduction faite de la remise en état des lieux, si des dégâts ou des pertes étaient constatées, par courrier dans un délai de 15 jours après votre départ.